



Au cœur de l'été, les paysages nocturnes sont devenus « patrimoine de la nation »

No. 60 Automne 2016

Reuters / Charles Platiau

Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes

parrainée par Catherine Chabaud, Claudie Haigneré et Jean Jouzel

ANPCEN c/o SAF - 3 rue Beethoven - 75016 Paris



Editorial

Au cœur de l'été : les paysages nocturnes sont devenus « patrimoine de la nation »



L'été et sa période de congés réunissent pour beaucoup des occasions de flâner en accordant plus d'attention à l'environnement, des opportunités d'« aller voir ailleurs », patrimoine naturel et culturel, en France ou à l'étranger.

Autant de moments de découvertes de paysages forgés par une histoire géologique, biologique et humaine. Chacun peut apprécier alors combien tout site acquiert des qualités touristiques donc économiques, comme de bien être pour tous, dès lors que les fonctions écologiques fournies silencieusement par la nature et les paysages y sont préservées et valorisées. Cette attention à la nature et aux paysages n'est donc pas à reléguer comme secondaire dans la gestion publique ou nos vies individuelles, mais à re-considérer évidente et prioritaire, autant que les grands équilibres

climatiques par exemple. Du climat et de l'état des écosystèmes, nos vies actuelles et futures dépendent en effet profondément. Et de la préservation de la beauté dépend pour tous une grande part de sérénité.

Face à ces enjeux, comment pouvons nous demeurer alors sans objectifs publics locaux ou nationaux clairs, à l'égard de la nature et des paysages nocturnes ou à l'égard de la quantité exponentielle de lumière émise chaque nuit ? Comment pouvons-nous encore ne pas percevoir les extraordinaires ressources dans l'ingéniosité écologique de la nature, y compris d'espèces qui peuvent nous apparaître les plus insignifiantes alors que nous ne savons pas même imiter leurs inventions ? Comment restons-nous indifférents à ce que la nature et les paysages de qualité créent de solutions et bienfaits pour la société, économiques, sociaux, environnementaux, à ce qu'ils contiennent de régulations naturelles, de sources d'inspirations et de véritables innovations du futur ? Pourquoi demeurer inattentifs aux qualités spécifiques des paysages nocturnes ou aux effets d'éclairages nocturnes inappropriés sur la biodiversité diurne et nocturne ou encore sur la contemplation des ciels qui nous ravissent, notamment en été ? Des générations d'enfants, en effet, grandissent sans voir spontanément de beaux ciels étoilés à l'œil nu s'ils sont jaunés et voilés par nos éclairages anthropiques et actuellement sans limite.

« Patrimoine commun de la nation »

Au cœur de l'été, le 20 juillet 2016, grâce à l'action de l'ANPCEN, les paysages nocturnes sont devenus pour la 1^{ère} fois « patrimoine commun de la nation » et le « devoir pour tous » de « protéger l'environnement nocturne » a été inscrit dans une loi. Une étape décisive. La précédente loi de référence sur la nature datait de 1976 et était demeurée totalement muette sur ces enjeux. De plus et paradoxalement, alors que 66 millions de Français sont concernés quotidiennement, que 36000 communes peuvent agir mieux chaque nuit et que tous les milieux naturels sont touchés... aucune mention dans les projets de loi initiaux de transition énergétique, ni de la biodiversité et des paysages, déposés pour examen par le Parlement. (p.4-6) !

Pendant cet été, l'ANPCEN a précisément engrangé, en premier lieu pour ses adhérents fidèles, des acquis majeurs pour la prise en compte d'effets des lumières nocturnes non adaptées sur la nature et les paysages. Résultats de deux ans de suivi intensif et d'un plaidoyer constant auprès des parlementaires et du gouvernement et de pédagogie vers nos partenaires. Depuis 2014, nous sommes mobilisés pour réussir à faire entrer huit mentions complètement nouvelles dans huit articles de deux lois, celle de la transition énergétique pour la croissance verte puis celle de la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. L'association force d'analyse, de contributions, se révèle dans ces processus à épreuves régulièrement écoutée, auditionnée, suivie ; elle a ainsi réussi à convaincre les décideurs nationaux, à dépasser les arguments de lobbies contraires, pour faire figurer dans ces deux lois des enjeux orphelins depuis des années.

Ces mentions renforceront les points d'appui pour la pédagogie locale : tous les acteurs sont incités à regarder autrement la lumière nocturne. Il sera de moins en moins légitime de faire juste comme avant sans viser l'exemplarité environnementale ou ne s'occuper que de l'un des impacts de la lumière sans prendre en compte ceux qui sont régulièrement niés. Enfin, la nuit n'apparaît plus seulement comme un monde invisible, peuplée seulement de craintes ou de sorties urbaines. Elle est aussi celui d'une biodiversité majoritairement nocturne et passée sous silence. La notion de « patrimoine commun » et de « devoir » viennent souligner que la nuit est une richesse à conserver partagée donc, et ses paysages sont reconnus comme des fonctions écologiques et une beauté essentielles pour tous.

Cette étape marquante souligne que les enjeux de la lumière ne se confondent, ni ne se résument à ceux de la seule recherche d'économies d'énergie. Un changement décisif ! Nous constatons encore trop souvent combien la gestion de l'éclairage continue de reposer sur une approche segmentée de la lumière, principalement technique ou énergétique, qui peut conduire à des choix antinomiques pour la biodiversité ou les paysages. L'approche soutenue par l'ANPCEN est quant à elle globale : elle apporte plus de cohérence et de pertinence aux choix effectués, en prenant mieux en compte l'ensemble des enjeux. Pour un investissement effectué pour 20 ou 30 ans, c'est capital.

Témoignages

Témoignages d'encouragements, nous vous faisons partager les interviews réalisées par l'ANPCEN de Barbara Pompili, Secrétaire d'État chargée de la biodiversité et de Geneviève Gaillard, rapporteure de la loi pour l'Assemblée nationale qui ont su suivre et appuyer nos demandes (p.5).

L'ANPCEN effectue ce que vous le savez et c'est son originalité, un travail continu de plaidoyer national dont nos acquis dans les lois ou réglementations sont les reflets, en même temps qu'un travail patient de terrain, dont vous retrouvez des témoignages également dans chacun de nos magazines (p.8-11). Ainsi à la rentrée, vous pourrez nous retrouver fidèlement près de chez vous à l'occasion des Assises nationales de la biodiversité, au rendez-vous du Jour de la nuit, de la Fête de la science ou des Journées européennes du patrimoine... Ces dernières sont censées réunir davantage patrimoine culturel et naturel alors que leur suivi reste en France encore très séparé. Elles sont placées en 2016 sous le thème « patrimoine et citoyenneté ». Être citoyen est affaire de conviction et d'engagement notamment dans le domaine de l'environnement. Le ciel, la nature et les paysages nocturnes sont autant de motifs d'expression de citoyenneté pour ceux qui s'engagent en leur faveur. Une occasion de plus de nous retrouver, d'échanger avec les habitants dans toutes les régions de France, pour rappeler que ciel, nature et paysages nocturnes font désormais partie du patrimoine de la nation, que la Convention Unesco du patrimoine mondial, et c'était son originalité, réunit les notions de protection de la nature et de préservation des biens culturels.

Ainsi le pari de l'ANPCEN est celui de convaincre nationalement et localement pour une conception et gestion de la lumière, en phase avec les enjeux du 21^{ème} siècle. Plus qu'une simple adoption sans autre examen de la dernière technologie promue, cette conception saurait répondre à des besoins pluriels, mieux partagés au cœur de la nuit, notamment avec l'ensemble du vivant.

L'ANPCEN souhaite à tous ses adhérents une bonne rentrée et vous remercie de votre soutien, assurément transformé pour vous, chaque saison... en actions.

Anne-Marie Ducroux
Présidente

Agenda :

Astrociel du 29 juillet au 11 août, Nuit des Etoiles du 5 au 7 août, Assises nationales de la biodiversité le 15 septembre, Journées du patrimoine 17 et 18 septembre 2016, Jour de la nuit 8 octobre, Fête de la science du 8 au 16 octobre.

L'ANPCEN, une pédagogie grand public toute l'année !

Pendant l'été vous avez pu nous retrouver lors de la Nuit des Étoiles, aux rencontres Astrociel et lors d'animations organisées par les communes. A l'automne, vous retrouverez l'ANPCEN aux Journées du patrimoine, pendant le Jour de la nuit, lors de la Fête de la science et dans bien d'autres occasions : nous allons à la rencontre des citoyens toute l'année pour accroître l'information et la pédagogie des enjeux de la qualité de la nuit.

C'est pourquoi l'ANPCEN a publié en août, un nouveau document de pédagogie grand public sur la pollution lumineuse, les différents impacts d'éclairages mal adaptés, l'état actuel de la pollution lumineuse en France, à partir d'une cartographie mise à jour et originale.

L'ANPCEN est l'acteur de référence : depuis 18 ans, elle est la seule association en France entièrement dédiée aux enjeux pluriels de la qualité de la nuit et de l'environnement nocturne, agissant à la fois nationalement et localement. Elle s'attache à expliquer et à prévenir l'ensemble des effets non adaptés des

éclairages extérieurs nocturnes, dans une approche globale et transversale, avec des actions entièrement désintéressées et bénévoles.

Au sommaire du document :

- Investir à bon escient
- Érosion de la biodiversité
- Gaspillage énergétique et financier
- Impacts sanitaires
- Perturbations de l'observation astronomique
- Perte d'inspiration pour les civilisations
- Idées fausses sur la sécurité
- Eco-conception, déchets, émissions
- Cartographie de la pollution lumineuse en France, à jour
- Guide de bons et mauvais choix de lampadaires ou installations
- L'association ANPCEN : plaidoyer national et actions multi-territoriales, ensemble
- La boîte à outils originale de l'ANPCEN
- Nous soutenir

Je deviens donateur en 2016

Chaque don nous permet d'agir. Tous les dons sont intégralement destinés à nos actions car au sein de l'ANPCEN nous sommes tous bénévoles et il n'y a pas de frais d'infrastructure.

Soutenez l'engagement associatif, bénévole et désintéressé pour ce qu'il apporte aux enjeux d'une meilleure prise en compte de la qualité de la nuit. Et à ce qu'il apporte d'essentiel au mieux vivre ensemble...Notamment par une plus grande attention à la qualité de notre environnement.

Donateur par voie postale ou bien en ligne, sur notre site en cliquant sur soutenir nos actions, faire un don :

www.anpcen.fr/?id_rub=98&id_ss_rub=132

J'adhère en 2016

Pour la protection de l'environnement nocturne, de sa biodiversité et du ciel étoilé

Je soutiens l'ANPCEN **et j'adhère** en tant que :

Coût réel après déduction fiscale :

- | | | |
|--|--------------|---------------|
| <input type="checkbox"/> Particulier | : 25 € | 8,50€ |
| <input type="checkbox"/> Etudiant | : 10 € | 3,40€ |
| <input type="checkbox"/> Famille (2 personnes à la même adresse) | : 35 € | 11,90€ |
- Nom, prénom deuxième personne (obligatoire)* _____
Nom, prénom du bénéficiaire du reçu fiscal (obligatoire) _____
- Association : 40 €
Préciser le nombre d'adhérents (obligatoire) : _____
- Collectivités et organismes : 150 €
- Entreprises : 150 €
- Donateur (illimité) : _____ € (déduction fiscale 66%)

Vous pouvez régler votre adhésion par chèques, par prélèvement automatique ou en ligne sur www.anpcen.fr et effectuer ainsi votre règlement par carte bancaire

Je recevrai le bulletin "SOS": par voie électronique par voie postale

NOM _____ Prénom _____
 Adresse _____
 Code postal _____ Ville _____
 Tél. _____ Mobile _____ Courriel _____

Bulletin à renvoyer avec votre règlement libellé à l'ordre de l'ANPCEN à :
 ANPCEN / SAF 3 rue Beethoven 75016 PARIS



ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES

L'ANPCEN est l'acteur de référence : depuis 18 ans, seule association en France entièrement dédiée aux enjeux pluriels de la qualité de la nuit et de l'environnement nocturne, agissant nationalement et localement. L'ANPCEN s'attache à expliquer et à prévenir l'ensemble des effets des éclairages extérieurs nocturnes non adaptés, dans une approche globale et transversale. Avec ses adhérents et plus d'une centaine d'associations membres, l'ANPCEN mobilise plus de 8 000 personnes pour des actions désintéressées et bénévoles. L'ANPCEN appuie ses actions sur un large réseau de partenaires et de soutiens nationaux et locaux.

Rédaction

Directeur de la publication :
 Anne-Marie Ducroux

Maquette :
 Sergio Ilovaisky

Merci à tous ceux qui ont permis la réalisation de ce numéro 60 de SOS, le bulletin de l'ANPCEN.

Anne-Marie Ducroux • Le Progrès • L'Eveil • Drôme-Hebdo • L'Est Républicain • L'Indépendant • Sud-Ouest • Le Télégramme • Ouest-France • Paris-Normandie.fr • L-Echo.info • La Semaine de l'Allier •

Impression :
 Imprimerie Indika
 25, chemin de Chapitre
 31000 Toulouse
www.indika.fr
 Certification ISO 14001
 et membre du réseau Imprim'Vert

Plaidoyer ANPCEN

Nouveaux acquis majeurs, grâce à l'action de l'ANPCEN, dans la loi biodiversité !

Nous l'indiquions dans notre magazine 59 espérant pouvoir vous l'annoncer rapidement, c'est fait... Après un périple législatif de plus de 2 ans, grâce à son suivi persévérant et ses propositions auprès du Parlement, du Gouvernement et de ses partenaires, l'ANPCEN a suscité et fait inscrire de nouveaux acquis majeurs dans la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, votée le 20 juillet 2016. Ce texte, lorsqu'il a été déposé par le Gouvernement en Conseil des ministres, comme ce fut déjà le cas pour le projet de loi de transition énergétique, ne comportait strictement aucune mention relative aux nuisances lumineuses, à l'éclairage, à la biodiversité nocturne, à la trame nocturne ou aux paysages nocturnes.



5 progrès, 1 étape majeure

L'ANPCEN a fait inscrire dans la loi :

- ★ les paysages nocturnes, et, comme un patrimoine commun de la nation !
- ★ les sources lumineuses en mer, aux côtés des sources sonores comme nuisances possibles
- ★ le devoir de chacun de veiller à la sauvegarde et la protection de l'environnement nocturne !

★ la trame nocturne à travers la gestion de la lumière artificielle la nuit dans les continuités écologiques : il s'agit d'une recommandation historique de l'ANPCEN.

★ la qualité de paysages est liée à la prévention des nuisances lumineuses !

Grâce à l'ANPCEN, 5 articles mentionnent désormais :

★ **Article 1er** : «Les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la nation.»

★ **Article 5** : «Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde et de contribuer à la protection de l'environnement, y compris nocturne. »

★ **Article 6** : «La « pollution » consiste en l'introduction directe ou indirecte, par suite de l'activité humaine, de déchets, de substances, ou d'énergie, y compris de sources sonores ou de sources lumineuses sous-marines d'origine anthropique, qui entraîne ou est susceptible d'entraîner des effets nuisibles pour les ressources vivantes et les écosystèmes marins, et notamment un appauvrissement de la biodiversité, des risques pour la santé humaine, des obstacles pour les activités maritimes, et notamment la pêche, le tourisme et les loisirs ainsi que les autres utilisations de la mer, une altération de la qualité des eaux du point de vue de leur utilisation, et une réduction de la valeur d'agrément du milieu marin.»

★ **Article 17** : «La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural, ainsi que la gestion de la lumière artificielle la nuit »

★ **Article 171** : «Les objectifs de qualité paysagère mentionnés à l'article L. 333-1 du présent code visent également à garantir la prévention des nuisances lumineuses définie à l'article L. 583-1.»

Les effets de la lumière sur le vivant :

Un long chemin de contributions et travail de l'ANPCEN pour leur reconnaissance...

Actions autour de la loi :

- ★ **2016** : vote de la loi
- ★ **à partir de 2016**, en complément des actions menées par l'ANPCEN, actions partenariales associatives
- ★ **2014 à 2016** : suivi des dépôts d'amendements et des débats, pour chacune des étapes : examens en commissions puis examens en séances publiques, dans chacune des chambres pour chacune des lectures puis pour la CMP.
- ★ **2014 à 2016** : contacts de parlementaires de différents groupes politiques
- ★ **2014 à 2016** : audition de l'ANPCEN par la rapporteure de l'Assemblée nationale et par le rapporteur du Sénat
- ★ **2014** : lecture du projet de loi et construction des propositions d'amendements.

De nombreuses actions menées par l'ANPCEN pour la documentation et la reconnaissance de ces enjeux :

- ★ **2015** : publication d'une étude inédite : «Éclairage du 21^{ème} siècle et biodiversité» « Pour une meilleure prise en compte des externalités de l'éclairage extérieur sur notre environnement » MEB-ANPCEN
- ★ **2015** : publication d'une courbe inédite des évolutions de 1960 à 2015 de la quantité de lumière perçue la nuit par les espèces - comparée à l'évolution de la quantité de lumière telle que perçue par les humains - distincte de la courbe suivie par la consommation d'énergie.
- ★ **2014** : inscription de la pollution lumineuse dans les orientations générales de la trame verte et bleue (TVB)
- ★ **2013** : 1^{er} séminaire de pédagogie ANPCEN avec la FNPNR, le Centre de ressources TVB du Ministère de l'écologie : «Trame verte et bleue et pollution lumineuse»
- ★ **2012** : 1^{ère} journée d'études ANPCEN «Relations lumière artificielle nocturne et biodiversité» au Muséum national d'histoire naturelle
- ★ **2012** : sensibilisation et partenariats avec l'ANPCEN de la Fédération nationale des parcs naturels régionaux, de Parcs nationaux de France, de la LPO, du Muséum national d'histoire naturelle
- ★ **2011** : demande de révision par l'ANPCEN de la norme Afnor XP-X90-013 dite « nuisances lumineuses extérieures » et demande d'intégration des effets de la lumière sur la biodiversité au périmètre de la norme
- ★ **Toute l'année** : intégration des enjeux de la biodiversité à la charte ANPCEN proposée aux communes, intégration de critères de sensibilisation à la biodiversité nocturne dans le label national ANPCEN «Villes et villages étoilés», plaidoyer et pédagogie toute l'année à un niveau national et local.

Consulter : www.anpcen.fr/docs/20160720234554_z71ky2_doc196.pdf et www.anpcen.fr/?id_rub=&id_ss_rub=127&id_actudetail=140

Vous appréciez nos actions, pensez à soutenir notre action bénévole ! Avec le bulletin d'adhésion P3 ou un don en ligne www.anpcen.fr

Processus suivi par la loi

Un périple législatif de plus de 2 ans !

Au cours de deux ans de débat parlementaires, les débats et remarques entendues ont parfois été... en dessous du niveau de la mer ! Un grand nombre de parlementaires doit encore acquérir la conscience des enjeux à la hauteur de ceux-ci, en coûts globaux et impacts globaux, doit s'informer beaucoup mieux auprès de sources indépendantes du marché, doit orienter résolument des usages et des éclairages du XXIème siècle, pour qu'ils soient cohérents et intégrateurs des différents enjeux, et pour faire des choix réellement pertinents. L'ANPCEN a su trouver aussi parmi des parlementaires, de plusieurs groupes politiques différents, une écoute attentive. Nous avons recueilli deux témoignages, et décernons un coup de chapeau spécial à Geneviève Gaillard, qui a soutenu nos arguments et propositions. Elle a accompagné et suivi l'ensemble des débats sur tous les articles.

Chronologie de la loi : en 9 étapes

Un long processus de deux ans :

4 lectures à l'Assemblée nationale, 3 lectures au Sénat, dont 1 Commission mixte paritaire non conclusive, avec 3 ministres successifs : Philippe Martin, Ségolène Royal puis Barbara Pompili. En tout, des dizaines d'heures de débat. Au départ 72 articles dans 6 titres. A l'arrivée 174 articles dans 7 titres. Des centaines d'amendements déposés et amendements examinés. Dont ceux proposés par l'ANPCEN...

★ 1 Conseil des ministres présentation le 26 mars 2014 – Philippe Martin Dépôt Assemblée nationale : le 26 mars 2014	★ 5 Sénat examen du 3 au 12 mai 2016 Vote en 2ème lecture le 12 mai 2016
★ 2 Assemblée nationale examen 24 juin 2014 - 24 mars 2015 Présentation Ségolène Royal (depuis avril 2014) Vote en 1ère lecture le 24 mars 2015	★ 6 Commission mixte paritaire le 25 mai 2016 Désaccord
★ 3 Sénat examen du 7 juillet 2015 au 26 janvier 2016 Vote en 1ère lecture le 26 janvier 2016	★ 7 Assemblée nationale examen du 13 mai au 23 juin 2016 Vote en 3ème lecture le 23 juin 2016
★ 4 Assemblée nationale examen du 1er mars au 17 mars 2016 Présentation Barbara Pompili (depuis février 2016) Vote en 2ème lecture le 17 mars 2016	★ 8 Sénat examen du 6 au 11 juillet 2016 Vote en 3ème lecture le 11 juillet 2016
★ 9 Assemblée nationale examen le 19 juillet 2016 Vote définitif, en 4ème lecture le 20 juillet 2016 – décision Conseil constitutionnel 4 août 2016	

Interview ANPCEN : témoignage de Barbara Pompili, Secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité

« Anpcen : Les enjeux de la qualité de la nuit ne figuraient pas dans la loi de 1976, ni dans une loi relative à la biodiversité, comment voyez-vous leur entrée dans cette loi ?



B. Pompili : L'inscription des enjeux liés à l'environnement nocturne et à la pollution lumineuse dans notre droit me semble faire partie des avancées importantes de cette loi sur la biodiversité. Cela peut sembler anecdotique à certains, mais je considère au contraire que c'est primordial. Parce que c'est inscrire la préservation de l'environnement nocturne parmi les enjeux majeurs de la préservation de la biodiversité. On dispose depuis quelques années de données qui montrent que notre réseau d'éclairage a un impact fort sur la biodiversité et les écosystèmes. Des actions ont été menées, notamment grâce à la mobilisation d'associations et d'experts, comme l'ANPCEN. Mais jusqu'ici, il n'était pas possible de s'appuyer sur notre droit pour aller plus loin. Ce sera désormais possible. Et si je crois en la capacité d'entraînement de ce genre de dispositions dans la loi, je considère aussi que cela permet de sensibiliser à l'importance de l'enjeu.

Anpcen : Que retiendrez-vous personnellement des débats ?

« Je crois réellement à la complémentarité entre associations, citoyens et élus pour faire aboutir des projets de loi tels que celui sur la biodiversité ». Barbara Pompili

B. Pompili : L'importance de la mobilisation citoyenne et associative. On l'a bien vu : sur les sujets difficiles ou débattus, les parlementaires qui sont mobilisés et sont à la pointe, ont besoin d'un relais dans l'opinion. Ce que peuvent faire les associations pour appuyer des amendements ou des propositions est crucial. Ne serait-ce que pour contrebalancer d'autres lobbies, certains autrement plus puissants... Et bien entendu, il faut aussi que les parlementaires s'appuient sur ces mobilisations pour faire leur travail au sein des assemblées. Je crois réellement à la complémentarité entre associations, citoyens et élus pour faire aboutir des projets de loi tels que celui sur la biodiversité. L'exemple de la préservation de la biodiversité nocturne est particulièrement instructif sur ce point. Si nous sommes arrivés à cette reconnaissance dans plusieurs articles et à plusieurs niveaux, c'est clairement grâce à la mobilisation de l'ANPCEN, mais aussi au travail de députés convaincus comme la rapporteure à l'Assemblée nationale, Geneviève Gaillard, ou le président de la commission, Jean-Paul Chanteguet. C'est grâce à cette mobilisation que le gouvernement a pu affirmer une position claire et introduire ces dispositions dans le texte. »

Interview complète :

www.anpcen.fr/?id_rub=&id_ss_rub=127&id_actudetail=149

Interview ANPCEN : témoignage de Geneviève Gaillard, rapporteure à l'Assemblée nationale de la loi biodiversité

« Anpcen : Les enjeux de la qualité de la nuit ne figuraient pas dans la loi de 1976, ni dans une loi relative à la biodiversité, comment voyez-vous cette innovation ?



G. Gaillard : Il est heureux qu'éclairés par nos débats la nuit et les paysages nocturnes soient désormais consacrés comme intérêts à préserver. J'ai défendu cette idée depuis la première lecture. On sait d'un point de vue écologique et scientifique qu'un même milieu selon qu'il soit considéré le jour ou la nuit, peut connaître des fréquentations et interactions très différentes, être habités et être le même territoire d'espèces qui ne se rencontrent jamais. Cette réalité scientifique est désormais une réalité juridique. Comme les paysages nocturnes sont reconnus, cela renforce l'intérêt de se prémunir des pollutions lumineuses

qui désorganisent tant d'espèces, affectent leur système de localisation. Nous avons corrigé un non-sens et une aberration liés au poids de l'anthropocentrisme dominant qui veut que nous accordions de l'intérêt à la nature à l'aune de son utilité. De fait les espaces naturels présentent plus de potentiel et d'intérêt pour les activités humaines de jour que de nuit d'où la négation de cette réalité qui s'est ancrée au fil du temps jusqu'à aujourd'hui.

Anpcen : Avez-vous constaté une meilleure compréhension des enjeux par les parlementaires ?

G. Gaillard : Je vais peut-être sembler dure, mais après trois lectures je déplore qu'un grand nombre de mes collègues n'appréhendent toujours pas avec précision, lucidité et responsabilité les enjeux portés par la conservation de la biodiversité. La thèse utilitariste à courte vue prime encore largement dans les approches du vivant et des interactions écosystémiques. On préfère encore parler de services écosystémiques plutôt que de fonctions écologiques, le nombrilisme est toujours de mise sur nos bancs. Les lobbies ont encore réussi à impacter les esprits et à projeter les vieilles oppositions dépassées entre l'économique et l'écologique, tentant de prisme la réalité, et de sacrifier l'intérêt général sur l'autel des intérêts particuliers. Mais au final nous avons su globalement y résister et obtenir un texte avec des avancées majeures, j'en suis heureuse. »

Interview complète :

www.anpcen.fr/?id_rub=&id_ss_rub=127&id_actudetail=148

« Cette réalité scientifique est désormais une réalité juridique ». Geneviève Gaillard

Plaidoyer ANPCEN

Lors de l'été 2015, de même, trois acquis par l'ANPCEN dans la loi de transition énergétique

Malgré son objet, le projet de loi dit «de transition énergétique pour la croissance verte», tel que posé sur la table du Conseil des ministres en juillet 2014, était demeuré étrangement muet sur la consommation énergétique de l'éclairage public et sur ses nuisances lumineuses. Après un an de suivi de chacune des étapes de la loi, sous l'impulsion de l'ANPCEN avec le concours de parlementaires ayant compris le lien entre les enjeux de pollution lumineuse et la transition énergétique, nous avons fait inscrire trois articles désormais relatifs à l'éclairage public ou aux nuisances lumineuses. Ils inscrivent les enjeux que nous promouvons dans les textes de référence et rétablissent un maillon manquant entre énergie, lumière et nuisances lumineuses.



Le processus suivi par la loi de transition énergétique

Chaque processus gouvernemental et parlementaire sollicite beaucoup de patience : le texte a d'abord traversé les différentes consultations de la société civile pendant un an, puis a été présenté au conseil des ministres en juillet 2014 et déposé à l'Assemblée nationale. Il a ensuite suivi une première lecture à l'Assemblée nationale et au Sénat, débouchant sur une commission paritaire mixte actant un désaccord.

Une deuxième lecture tant par l'Assemblée nationale que par le Sénat a alors débuté (avec changement de majorité et recomposition des commissions au Sénat). Suivie d'une dernière lecture par l'Assemblée nationale, avant d'être adoptée le 22 juillet 2015. Sénateurs et députés «Les Républicains» ont déposé un recours auprès du Conseil Constitutionnel fin juillet. Celui-ci en août a validé finalement la loi, sauf 3 articles sur 215.

Chaque étape a fait l'objet d'un suivi par tous les groupes d'intérêt, de dépôts d'amendements par les parlementaires et le gouvernement, puis d'examen en commissions avant les nombreuses heures de débats en séance publique ; au final, 5034 amendements ont été déposés. 970 auraient été adoptés, au bout de 150 heures de débat en séance publique, avec un lobbying intense de nombre d'acteurs sur nombre de sujets. C'est dans ce contexte difficile que se situent les demandes de l'ANPCEN.

Grâce à l'ANPCEN, 3 articles mentionnent désormais :

★ article 188, relatif aux Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)

«Lorsque cet établissement public exerce la compétence en matière d'éclairage mentionnée à l'article L. 2212-2 du même code, ce programme d'actions comporte un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses.»

- Cela situe dans les PCAET, la nécessité pour les collectivités de faire un récit documenté sur l'éclairage public. Une source d'information donc à terme et une occasion de poser les bonnes questions aux élus locaux, pour les inciter à inscrire dans les nouveaux PCAET un plan d'actions, avec un suivi mesuré.

★ article 189

«Les nouvelles installations d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage de l'État et de ses établissements publics et des collectivités territoriales font preuve d'exemplarité énergétique et environnementale, conformément à l'article L. 583-1 du code de l'environnement.»

- L'exemplarité environnementale, associée à l'exemplarité énergétique, permettra de faire valoir la nécessité de ne pas raisonner les installations d'éclairage public principalement en terme d'efficacité énergétique (équipements à meilleurs rendements énergétiques ou lumineux) mais aussi de concevoir et choisir des actions de «sobriété énergétique» (par exemple en changeant les usages, certaines périodes d'éclairage en milieu de nuit), de mettre en place les mesures de «prévention, limitation suppression» d'impacts sur l'environnement et la biodiversité, dont les nuisances ou la pollution lumineuses, confirmées par la mention de l'article 583-1.

★ article 30

« L'État publie annuellement le nombre de certificats délivrés par secteur d'activité et par opération standardisée d'économies d'énergie »

- Ceci devrait permettre un meilleur suivi de l'utilisation réelle des fiches concernant l'éclairage public.

Consulter notre actualité :

www.anpcen.fr/?id_rub=1&id_ss_rub=127&id_actudetail=123

Après les acquis de la loi tout reste encore à faire...

Suivi en 2016 par l'ANPCEN du décret du nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial

Le décret publié le 28 juin 2016 acte que dans le programme d'actions des PCAET : «Lorsque la collectivité ou l'établissement public exerce la compétence en matière d'éclairage mentionnée à l'article L. 2212-2 du même code, le volet du programme d'actions relatif au secteur tertiaire détaille les actions dédiées à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses».

★ Une action ANPCEN en 2016, en suivi de nos actions vers la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Nous avons fait inscrire cette mesure de prise en compte de l'éclairage

public dans les PCAET sous l'angle des nuisances lumineuses... autant que celui de la consommation énergétique. Les politiques de l'énergie sont en effet confondues à tort avec la gestion de la lumière. Nous constatons même souvent que lorsqu'on envisage des économies d'énergie... on éclaire plus !

Un PCAET pour qui et pour quand ?

- Les EPCI à fiscalité propre existant au 1er janvier 2015 et regroupant plus de 50 000 habitants adoptent un PCAET au plus tard le 31 décembre 2016.
- Les EPCI à fiscalité propre existants au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants

adoptent le PCAET au plus tard le 31 décembre 2018.

- Amont : Les PCAET sont censés faire l'objet d'une concertation territoriale.
- Aval : Les PCAET, après 3 ans d'application font l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.
- Contenu : Chaque PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Consulter notre actualité sur la loi de transition énergétique pour la croissance verte :

www.anpcen.fr/?id_rub=1&id_ss_rub=127&id_actudetail=12

Témoignage d'un partenaire de l'ANPCEN

Coup de cœur-coup de pouce de la Fondation Yves Rocher

Nous vous l'avions indiqué la Fondation Yves Rocher a décerné son premier « coup de cœur » du prix « Terre de femmes » à la Présidente de l'ANPCEN, accompagné d'un coup de pouce pour l'association. Le prix créé par la Fondation a encouragé déjà plus de 350 femmes dans 50 pays qui s'engagent pour l'environnement. L'ANPCEN noue des relations avec les acteurs privés et les sensibilise, comme les acteurs publics, aux différents enjeux de la qualité de la nuit. Nous partageons ici avec vous nos échanges avec le directeur, de la Fondation Yves Rocher, Claude Fromageot, qui fut également invité à participer au dernier jury national de Villes et Villages étoilés.

Anpcen : quel regard portez vous sur les enjeux et les actions de l'ANPCEN ?



Claude Fromageot : La mission de l'ANPCEN nous fait redécouvrir la nuit, dans toutes ses dimensions. En cela, elle participe pleinement et magnifiquement à l'impérieuse mission de l'humanité que décrit Bruno Latour. Oui, c'est aujourd'hui, au moment de la

réelle crise géologique de l'anthropocène, une impérieuse nécessité pour l'humanité de « redevenir terrestre ». Redécouvrir la nuit, en quoi elle nous habite et nous habille, est absolument fondamental. Ce que fait l'ANPCEN est donc essentiel à mes yeux. Et puis finalement, la nuit est le lieu « fantastique » d'une approche holistique, autant technique que poétique, esthétique, stellaire, sociologique, etc. Elle est un levier fort dès qu'on aborde les notions qui la touchent.

Anpcen : pourquoi avoir soutenu l'association et primée dans le concours Terre de femmes ?

Claude Fromageot : Notre vocation à la Fondation est d'agir par nos programmes directement sur le terrain, comme pour le programme Plantons pour la Planète, et par le soutien aux engagements pour la terre et la manière dont les humains l'habitent. Déjà conscients et actifs sur

les questions des trames vertes et bleues, nous avons immédiatement adhérents à la question de la qualité de la nuit. Nous avons aussi mesuré l'importance de l'enjeu, et surtout le fait qu'il est possible, le plus souvent, d'agir avec des effets très rapides et significatifs. L'ANPCEN est une association forte, adossée à de vraies connaissances, et déployée par un réseau actif. Elle représente typiquement les associations françaises dynamiques qui font le dynamisme des communes et des parties prenantes.

Anpcen : en quoi la qualité de la nuit est-elle importante selon vous ?

Claude Fromageot : La nuit, c'est notre histoire humaine depuis l'origine, sur le plan ontologique, c'est aussi une dimension majeure du bien-être. Il suffit de dormir à la belle étoile pour sentir la force de ce que donne la nuit à l'homme. Pour moi, tout part de là.

Anpcen : constatez-vous une augmentation de l'éclairage artificiel la nuit autour de vous depuis quelques décennies ?

Claude Fromageot : Bien sûr, la lumière a envahi nos vies. Même en Charente, en pleine campagne, où je me rends, en pleine campagne, de « méchants » spots surveillent toute la nuit un petit centre de tri, changeant la configuration de la région alentour. Mais heureusement, la politique vient de changer et cet éclairage s'est arrêté ! Il suffit de vouloir regarder les étoiles pour se trouver gêné, où qu'on soit en France métropolitaine, par le halo lumineux des activités humaines.

Anpcen : que vous inspire la nuit ?

Claude Fromageot : La nuit, c'est une part importante de la vie psychique, c'est un lieu habité ! C'est aussi un imaginaire lié aux nomades, et au récit, transmis de génération en génération, avant l'écriture, poli par l'expérience du ressenti des auditeurs, profondément enraciné donc dans l'humain. La nuit, c'est l'univers de la vie, avec des espèces qui la vivent au repos, mais avec d'autres espèces qui la vivent de façon active. Et puis la nuit, c'est l'aurore et l'aube, ces moments d'interface parmi les plus beaux et aussi les plus actifs pour les écosystèmes.

Anpcen : avez vous un beau souvenir de nuit étoilée, d'un paysage nocturne, d'une découverte nocturne ?

Claude Fromageot : Chaque été, j'essaie de dormir à la belle étoile plusieurs nuits de suite. Et toujours, me reviens cette incroyable perception que durant tout le reste de l'année, j'ai une vie dénaturée sur ce plan de la relation à la nature. Je peux parler de ces nuits passées en Corse, face au ciel étoilé. Je peux parler aussi de mes souvenirs d'enfant et de nuits de navigation, en quart, avec les haubans qui croisent le tissu piqué du ciel. La nuit, c'est aussi des photographies, comme celles de Pascal Maître, suspendu dans un baobab, et qui a pris des clichés extraordinaires des branches du baobab dessinant la nuit.

La Fondation Yves Rocher par Jacques Rocher, Président d'Honneur

« La Fondation Yves Rocher – Institut de France est née il y a plus de 20 ans d'une volonté familiale, de rendre au monde végétal une partie de ce que nous lui devons. Depuis l'origine, à partir du village contemporain de La Gacilly en France, et désormais partout dans le monde, notre vocation est d'agir pour une empreinte positive sur la planète. Nous avons l'intime conviction que les individus peuvent changer le monde. Il se trouve que les questions environnementales et de biodiversité, pourtant essentielles

pour notre futur, sont souvent méconnues voire délaissées. Le rôle de la Fondation Yves Rocher est justement de se concentrer et d'agir en faveur de la biodiversité. Nous choisissons de le faire à travers 4 programmes durables ; en soutenant des femmes engagées, créatrices de communautés actives ; en plantant des arbres ici et ailleurs, symboles d'enracinements ; en préservant les espèces végétales, uniques et vitales à tous ; en suspendant le temps, grâce au regard éclairé des photographes. Les 350 lauréates du Prix Terre de Femmes, les 50 millions d'arbres plantés à fin 2015, les 50 pays sur lesquels se déploient ces actions et les centaines de milliers de soutiens sont plus que des résultats, ce sont bien des appels à poursuivre, à rêver, à partager. »

Actions des correspondants

Claude Roth (Ain)

Des villages plongés dans le noir, pour ne pas être dans le rouge

« Inutile l'éclairage nocturne ? « Oui » répondent en chœur les quatre villages étoilés de l'Ain et la vingtaine de communes qui n'ont pas peur de vivre dans le noir, entre 23h30 et 5h30 en général. Au moins une quinzaine de conseils municipaux étudient la question et pourraient installer des horloges astronomiques pour piloter leurs lampadaires.

Que des avantages ?

Replonges, Saint-Jean-de-Niost, Lompnieu... Ces communes n'éclairent plus leurs rues la nuit depuis plusieurs années et aucune conséquence sur le nombre de cambriolages – qui ont lieu très généralement en journée – n'a été observée par les gendarmes.

« Une lumière inhabituelle, comme une lampe de poche ou un détecteur de présence, attire beaucoup plus l'attention,

note Claude Roth, correspondant dans l'Ain de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN). Autre avantage, les automobilistes roulent moins vite dans une zone non éclairée. » À Mionnay, les rassemblements nocturnes auraient diminué. Enfin, les économies réalisées à l'année – plusieurs milliers d'euros – ne sont pas négligeables (lire par ailleurs).

La commune garde le contrôle

Mionnay et Ceyzériat ont décidé de laisser les grandes routes éclairées. « En cas d'événements particuliers, comme la nuit de l'orage du 24 juin et les inondations, l'éclairage peut être rétabli instantanément », confie le maire de Cormoranche-sur-Saône, Yves Augustin-Chappelon. À Val-Revermont, l'éclairage est maintenu le samedi soir.

www.leprogres.fr
6 août 2016

LE PROGRÈS.fr

Sécurité : des inquiétudes vite dissipées

Les maires interrogés sont unanimes : au départ, une poignée de personnes ont exprimé des réticences, lors des réunions publiques. Certains habitants ont acheté des lampes de poche. Et aucun élu ne regrette son choix. « Nous n'avons que des remarques positives », confirme Jean-Jacques Laurent, le maire de Chavannes-sur-Suran.

D'autres solutions existent

Difficile d'imaginer le centre des grandes villes dans le noir total. Mais on peut déjà lutter contre la pollution lumineuse – et faire des économies – en éteignant certains lampadaires superflus, en remplaçant des ampoules énergivores ou en baissant l'intensité lumineuse. Certains l'ont bien compris.

Alexandre Psaltopoulos

Alain Mourlevat (Haute-Loire)

Laussonne : Une charte pour la protection du ciel

La préservation des ressources et la protection de notre environnement ont conquis l'opinion.

Nos ressources ne sont pas inépuisables, et leurs exploitations toujours croissantes avec un développement effréné poussent les acteurs publics à trouver des solutions vers plus de sobriété énergétique. Cette quête de solutions soutenables est bien lisible au travers de nombreux exemples où des collectivités se sont illustrées dans l'action d'une réduction des plages d'éclairage public. On peut ainsi citer une centaine de communes en Haute-Loire ayant fait ce choix, ce qui place le département dans une bonne position à l'échelle nationale.

Laussonne doit, elle aussi, poursuivre des actions vertueuses, après avoir conduit au cours des années précédentes

le remplacement de lampes qualifiées d'énergivores, la réduction du temps d'éclairage s'impose. Afin d'en expliquer toute la démarche pédagogique à l'assistance, des présentations documentées ont permis la prise de conscience des enjeux et de l'objectif soutenable à atteindre.

En premier lieu, Lætitia Breyse, élue, a livré les explications de contexte : les coûts de l'énergie demeurent toujours croissants, la part de l'éclairage public pèse lourdement pour environ 60 % du total des dépenses d'énergie. Ensuite, A. Mourlevat correspondant de l'association pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) a expliqué l'influence de la pollution lumineuse sur la biodiversité et la santé humaine. Il a ensuite évoqué les pistes et les actions potentielles pour s'engager vers ces démarches de sobriété

énergique plus respectueuse de notre environnement. Enfin, Mme Lemaire, lieutenant à la gendarmerie de Saint Julien Chapeuil, appuyée par les statistiques du département, s'est voulue rassurante sur l'absence d'impact notoire de ces réductions d'éclairage.

Après des échanges en réponse à des questions venues de l'assistance, il est proposé de retenir comme plages d'extinction 0h à 5h30, cette tranche se veut comme une opération pilote pour laquelle, une analyse du gain sera tenue. Ensuite, M. Mourlevat a invité le maire Pierre Gentes à signer la charte de l'association (ANPCEN) et donne rendezvous à Laussonne pour conduire un bilan et délivrer à la commune sa première étoile.

www.leveil.fr
2 juin 2016



Bruno Vergnes (Drôme)

Saint-Martin-en-Vercors : Quand on fait preuve de modération lumineuse...

Depuis 2015, Saint-Martin-en-Vercors est entrée dans une démarche de modération de son éclairage public nocturne. À l'issue de l'été dernier, durant lequel différents tests avaient été mis en place, cette modération lumineuse est désormais pérennisée toute l'année dans le village et le sera dès cet automne dans deux des hameaux de la commune : les Menuisiers et Tourtres.

Concrètement, l'éclairage public est coupé de 1h à 5h30 du matin du 1er juin au 31 août et de 23h30 à 5h30 tout le reste de l'année. Pour Dominique Parein, adjointe au maire, les objectifs d'une telle initiative sont nombreux : entre autres « lutter contre la pollution lumineuse, améliorer le confort des habitants et lancer une dynamique locale visant à faire de nos communes des collectivités engagées contre le réchauffement climatique et donc attachée à la biodiversité ». À l'issue de plusieurs mois de fonctionnement, cette initiative semble recueillir un large soutien populaire malgré quelques

rars opposants et provoque parfois des résultats par forcément attendus. En effet, des riverains constatent que le village moins éclairé incite les automobilistes à lever le pied, diminuant ainsi les nuisances sonores.

Ces actions menées jusqu'à présent ont également permis au village d'obtenir une étoile au concours organisé par l'ANPCEN (Association nationale pour la protection du Ciel et de l'environnement nocturnes). Une association qui se mobilise « pour alerter citoyens et décideurs publics sur l'évolution incontrôlée et exponentielle de l'éclairage public, ses nuisances et son coût ».

Mercredi 8 juin à 19h30 à Saint-Martin-en-Vercors, à l'occasion de la remise du diplôme par Bruno Vergnes de l'ANPCEN, la commune organise une « réunion technique sur la problématique de l'éclairage public », en présence du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du

Vercors et du Parc naturel régional du Vercors. Cette réunion, destinée aux élus et techniciens des communes voisines, abordera différents thèmes tels que la rénovation du matériel d'éclairage, les modalités de réduction ou d'extinction nocturne, l'amélioration de l'environnement nocturne, les économies d'énergie ou la diminution des coûts publics. Le retour sur expériences de Saint-Martin-en-Vercors et l'expertise de Bruno Vergnes ont pour but de valoriser ce qui se fait aux quatre coins de l'hexagone et « d'inciter de plus en plus de communes à suivre ce chemin étoilé ».

C'est à l'issue de cette réunion et en ouverture du Conseil municipal, que Bruno Vergnes remettra le diplôme décerné à Saint-Martin-en-Vercors qui fait désormais partie des 202 communes labellisées en 2015.

Gil Borel (CLP)

www.drome-hebdo.fr
2 juin 2016



Michel Mathieu (Meuse)

Champneuville : un village dans les étoiles

Toujours soucieux de la protection de l'environnement et de la sauvegarde de la biodiversité « du quotidien », c'est tout naturellement que la commune de Champneuville et le maire, Daniel Lefort, avaient déposé en 2015 un dossier pour être labellisé « Village étoilé ». Des panneaux signalant cette orientation écologique viennent d'être placés aux entrées du village.

Champneuville ou la fierté d'être un village 2 étoiles. En présence de l'ASA (l'Association samielloise d'astronomie) représentée par sa présidente Françoise Rannaud, l'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes) représentée par Michel Mathieu délégué régional qui a procédé à la remise

du diplôme 2 étoiles, sans passer par la 1ère étoile, une première dans la région.

Il est de plus en plus difficile de contempler le ciel étoilé. Ce paysage disparaît, au-delà de faire des économies d'énergie, de protéger la biodiversité nocturne, il faut préserver ce spectacle aux générations futures !

« Il appartient néanmoins aux autorités publiques, État et élus, de suivre et faire appliquer la réglementation avec un peu plus de volonté d'exemplarité » et Michel Mathieu de noter la belle réception, pour une manifestation très citoyenne. « Bravo ! Votre village montre l'exemple à suivre pour préserver notre patrimoine naturel ».

Les positions prises par l'ANPCEN résultent d'observations multiples et d'informations recueillies à chaque niveau : international, national et local. Elles s'appuient sur des données scientifiques et techniques. Elles font appel au bon sens d'abord : agir par les mesures qui ne coûtent rien, mais ont des résultats immédiats, en euros, en kWh économisées et en nuisances lumineuses diminuées. Depuis 15 ans, certaines des positions de l'ANPCEN ont fait école. L'environnement commence à changer.

Mais il reste beaucoup à faire pour insérer les objectifs de prévention, limitation, suppression des nuisances lumineuses dans chacun des textes de référence nationaux ou dans chacun des choix locaux.

www.estrepublikain.fr
13 juin 2016



Michel Pruvost (Pas-de-Calais)

Clety : Une commune volontaire et engagée

Samedi 11 juin, la municipalité, de nombreux habitants, parents et enfants de Clety se sont réunis pour recevoir une distinction de l'ANPCEN.

Il y a un an, l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN) a proposé au village de Clety de participer au concours Ville et villages étoilés, décernant une à cinq étoiles aux communes engagées dans une démarche de progrès en les aidant à diagnostiquer leurs nuisances lumineuses et en les guidant dans les choix à faire.

Un dossier très dense et technique a dû être rempli par le maire, Hélène Carvalho Duarte et ses acolytes, soumis ensuite

à un jury national, qui s'est réuni et a décidé d'octroyer une première étoile à la commune. Michel Pruvost, correspondant départemental de l'association, est venu samedi la leur remettre. Des panneaux, une étoile réfléchissante apposée sur chacun, ont été créés et seront prochainement installés aux entrées du village.

Ce concours est soutenu par la fédération nationale des parcs naturels régionaux de France. Clety faisant partie de celui des Caps et Marais d'Opale. Il est également soutenu par la ligue de protection des oiseaux (LPO), qui est intervenu auprès des enfants dans le cadre des activités périscolaires cette année.

La pollution lumineuse ayant également un impact direct sur le quotidien des oiseaux, des insectes, des chauve-souris, ou encore des plantes.

Jacques-Yves Depoix, adjoint au maire chargé des affaires scolaires et culturelles, a résumé parfaitement les enjeux de leur engagement « Si la nuit existe, c'est que la vie y trouve son compte. Pour que la nature puisse se reposer, la nuit doit être noire. Pour que nous puissions admirer les étoiles, éteignons nos lumières. Aidons la nature, aidons nous-mêmes. »

Gaëlle Morvan, clp

www.lindependant.fr
23 juin 2016



Michel Masson (Territoire de Belfort)

Malsaucy : la pollution lumineuse fait rager les amateurs d'astronomie

Depuis une quinzaine d'années, Michel Masson, le correspondant de l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN), se bat pour réduire la pollution lumineuse. Amateur d'astronomie et membre du club de Belfort, il subit également cette lumière inadaptée pour l'observation des étoiles.

« C'est la nuit qu'on peut voir qu'il y a « autre chose » dehors », raconte Michel Masson, « On fait des planétariums pour que les enfants puissent voir, à l'intérieur, le ciel qu'ils ne peuvent pas voir à l'extérieur. »

Au Malsaucy, le week-end dernier, il a vu que, en regardant en direction du Ballon d'Alsace, le ciel restait sombre et les étoiles étaient facilement repérables. Par contre, en regardant du côté de Belfort, un halo rouge se forme à l'horizon et certaines constellations sont impossibles à voir.

Loin de vouloir « qu'on s'éclaire tous à la bougie », l'ANPCEN

milite pour le respect de la faune et la flore nocturnes et pour une meilleure visibilité du ciel nocturne en ville. « Il faut de la lumière, mais juste ce qu'il faut », explique Michel Masson.

Au-delà du côté mystique et humaniste, lié à l'observation des étoiles par les humains depuis des millénaires, l'ANPCEN s'inquiète des conséquences sur la faune et la flore.

L'association constate que la plupart des lampadaires n'illuminent pas seulement le sol, leur rayonnement va bien plus loin : sur les murs des bâtiments historiques par exemple, ou les locaux publics éclairés en permanence. Ces dispositifs perturbent l'écosystème (chauve-souris, oiseaux, insectes et champignons entre autres). « C'est l'alternance entre le jour et la nuit qui fait la vie », poursuit le militant.

Lors de conférences de sensibilisation dans les communes du Territoire de Belfort mais aussi du Grand Besançon et de Haute-Saône, il a déjà convaincu quelques conseillers

municipaux de réfléchir à une solution d'éclairage intelligent et adapté. Il encourage les élus à rénover leurs installations voire carrément les éteindre.

Malgré les économies d'énergie que l'extinction de l'éclairage artificiel pourrait apporter, la question de l'insécurité est toujours mise en cause dans le débat. Les routes et rues plongées dans le noir à partir d'une certaine heure ne rassurent pas les habitants.

Plusieurs maires ont fait appel à Michel Masson suite aux conférences qu'il organise. « Ils m'appellent pour me demander des conseils quant à l'éclairage artificiel de leur commune », raconte-t-il. Ils réfléchissent alors ensemble à des solutions adaptées, qui permettent de réduire la pollution lumineuse dans leur commune sans inquiéter les habitants.

L.M.

www.estrepublicain.fr
8 août 2016



Stéphane Hermaszewski (Pyrénées-Atlantiques)

Ahetze : Des étoiles pour récompenser la nuit

Les panneaux d'entrée sont maintenant ornés et distingués d'un beau qualificatif : celui de « village étoilé ». Un adjectif qui fait écho avec le nom des habitants d'Ahetze, les « ahet-stars », comme le précise avec humour et malice le maire, Philippe Ellissalde.

Celui-ci n'a pas choisi la date de la remise du diplôme, des mains de Stéphane Hermaszewski, délégué départemental de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne, par hasard : « Le 21 juin, c'est la Saint-Jean, la plus longue journée de l'année, où nous recevons le plus de lumière ».

C'est la première fois qu'Ahetze a posé sa candidature. La ville a obtenu deux étoiles, lors de cette sixième édition d'un concours organisé tous les deux ans au plan national et

destiné à mettre en valeur les collectivités qui œuvrent dans le bon sens de la gestion lumineuse.

Une bonne gestion est récompensée par l'attribution d'une à cinq étoiles, pour une durée de quatre ans. Un caractère provisoire, qui incite les communes à s'engager dans une démarche d'amélioration continue de trois points : la qualité de l'environnement nocturne, pour les humains comme pour la biodiversité, l'incitation aux économies d'énergie, et la diminution des coûts publics inutiles.

Une démarche gagnante pour les habitants et pour l'environnement, explique le représentant de l'association : « 80 % de l'humanité ne voit plus la Voie lactée. Notre souhait est de faire évoluer les pratiques, avec les collectivités, afin d'aller vers l'éclairage raisonné. »

La disparition des hiboux et des chauves-souris qui logeaient dans les clochers d'églises lui donne raison. La nuit, des nuées d'insectes s'affolent autour des lampadaires, complètement déboussolés comme l'écosystème dont ils font partie et dont l'équilibre est menacé : 50 % des espèces nocturnes sont concernées.

« Évoluer dans nos habitudes demande du temps, et un maximum de concertation. Depuis que nous avons supprimé l'éclairage public en pleine nuit, pas une plainte n'a été enregistrée à la mairie, l'accidentologie n'a connu aucune évolution, la sécurité non plus », conclut le maire.

Jean-Louis Chaulet

www.sudouest.fr
29 juin 2016



Christian Krier (Morbihan)

Locmaria : La commune labellisée

L'Association nationale de protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN) existe depuis 1998. Son objectif est simple : partir de l'idée que le ciel nocturne est un bien culturel commun à l'humanité et qu'il doit être préservé. En 2009, elle crée un label pour récompenser les communes qui œuvrent dans ce sens et limitent les éclairages publics à leur juste utilisation. Lorsque la plupart des gens dorment chez eux, il est inutile d'éclairer les rues. De plus cela a un coût qui n'est pas raisonnable pour de

petites communes. Or l'éclairage urbain a pris une ampleur démesurée, bien souvent inutile et qui empêche la vue des étoiles dans la plupart des villes. Depuis sa création, l'association a labellisé 570 communes étoilées en France, mais ça n'est qu'un début. « Ici, à Belle-Ile, j'entends souvent dire lors d'observations astronomiques, que le ciel bellilois est superbe. C'est vrai, mais il l'est partout.

À nous de faire mieux, pour cela il y a plusieurs modifications simples que nous devons engager », dit Christian Krier,

responsable de l'ANPCEN sur l'île. « Il faut veiller à ce que la lumière émise par les lampadaires n'aille pas vers le ciel en orientant correctement les lampadaires. Il faut choisir des ampoules qui ne soient ni éblouissantes ni trop blanches, régler leur puissance, la hauteur et l'espacement des poteaux. Enfin, il est préférable de couper l'éclairage en deuxième partie de nuit lorsque les rues sont vides ». C'est l'option qu'a choisie Locmaria qui, après Bangor, reçoit ainsi ses trois étoiles.

www.letelegramme.fr
8 juillet 2016



Paul Blu (Loire-Atlantique)

Issé : La commune labellisée pour son éclairage public

L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes a décerné le label Village étoilé (deux étoiles) à la commune, pour sa politique en matière d'éclairage public.

Le dossier monté par les élus, sous l'égide de Sylvie Carcreff, adjointe, a été suffisamment convaincant pour être retenu par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN). Cette dernière s'attache à expliquer et à prévenir l'ensemble des effets des éclairages extérieurs nocturnes non adaptés. Samedi, elle a voulu récompenser le travail réalisé par la commune en lui attribuant le label Village étoilé (deux étoiles).

Comme l'a souligné Michel Boisseau, maire, « les élus ne sont pas toujours conseillés de manière efficace pour effectuer leurs choix ». Parfois, de simples citoyens peuvent

donner un avis pertinent... Ainsi Julien Crespin, Isséen et président du club d'astronomie Les étoiles de la Mée, a-t-il été associé au montage de ce dossier.

Le choix d'éteindre l'éclairage public dès 22 h 30, ainsi que l'acquisition d'un matériel adapté lors des travaux de rénovation ont été des éléments déterminants pour l'obtention du label. Paul Blu, président d'honneur de l'ANPCEN, a apporté, lors de la petite cérémonie organisée à cette occasion, des informations importantes.

« On consomme peut-être moins à l'heure actuelle, mais on éclaire plus ! » Les économies d'énergie ne doivent pas faire oublier d'autres critères. « Une lumière intrusive modifie la sécrétion de mélatonine et réduit les protections immunitaires. » Un matériel inadapté, une puissance excessive, un nombre de sources inutile, sont autant de

points à améliorer. « 30 % des points lumineux sont inutiles. Un équipement qui éclaire autant le ciel que le sol a des effets néfastes, particulièrement sur la faune (papillons, insectes, oiseaux). » Les Leds à lumière blanche sont notamment mis en cause pour leur éclairage agressif.

Une analyse en coût global montre que le choix des Leds n'est pas non plus la panacée pour les dépenses publiques des collectivités qui doivent investir dans du matériel beaucoup plus coûteux à l'achat, plus coûteux en maintenance et en gestion.

Outre le choix du matériel, ne pas éclairer inutilement des lieux, éteindre une partie de la nuit, utiliser la détection plutôt que la lumière permanente participe aux bonnes pratiques.

www.ouest-france.fr
14 juin 2016



En Normandie, des villes éteignent la lumière pour voir les étoiles

L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes labellise les « Villes et villages étoilés », dont 11 % sont en Normandie.

PARIS **NORMANDIE**.fr
www.paris-normandie.fr
10 juillet 2016

Entre 1992 et 2012, le nombre de points lumineux en France a augmenté de 89 %. Favorisé par le développement des LEDs et leur moindre consommation. Sympa pour les humains qui y voient plus clair. Moins bien pour le reste des occupants de la planète habitués depuis des lustres à l'alternance du jour et de la nuit.

À toutes les pollutions que l'on connaît déjà est donc venue s'ajouter la pollution lumineuse. Les rues de la plupart des communes, grandes ou petites, sont éclairées, mais aussi les vitrines de magasins, les monuments, les parcs, les ponts, les berges... « Pour un saumon qui doit parcourir plus de 1 000 km pour se reproduire, donc économiser ses forces, ces barrières lumineuses sont comme des infrastructures infranchissables », explique Anne-Marie Ducroux, présidente de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN).

Beaucoup de pédagogie

Justement, cette association mène des actions contre la pollution lumineuse : de la pédagogie à la fois auprès des décideurs nationaux et d'élus des communes pas

toujours très au fait des enjeux, écologiques certes mais aussi sanitaires puisque la qualité de notre sommeil, et donc notre santé, pâtit de cette lumière permanente. Les enjeux sont aussi budgétaires, car des économies d'énergie font faire des économies tout court.

Ces arguments se heurtent souvent à la question de la sécurité. L'association a donc proposé une expérimentation avec les gendarmes qui a abouti au même constat : les délits ont lieu le plus souvent en plein jour. Et de rappeler que les maires n'ont aucune obligation légale d'inonder leur route de lumière.

Ainsi, l'association prône plus de nuit naturelle partout en France. Et labellise les communes. Aujourd'hui, 570 d'entre elles sont des « Villes et villages étoilés », dont à peu près 11 % en Normandie. En 2015, 62 communes normandes ont reçu une récompense. Preuve que ça bouge un peu. « Nous sommes à un moment charnière, ajoute la présidente. Jusqu'ici, nous consommions sans limite, on laissait couler la lumière comme un robinet, aujourd'hui, la dynamique est en train de s'inverser ».

Ces villes labellisées retirent les lampadaires en forme de boule qui éclairent inutilement le ciel, pour diriger la lumière vers le sol. Elles diminuent aussi le nombre de points lumineux sur leur territoire, retirent les projecteurs qui éblouissent les monuments, éteignent la lumière aux heures où tout le monde dort...

« Un effet contagion »

L'association a recensé 12 000 communes qui éteignent les lumières une partie de la nuit. Des villes comme Bernay ou Vernon pratiquent déjà ces économies qui peuvent aller jusqu'à 50 ou 60 % de la facture. Mais pour que ces mesures soient acceptées, il faut aussi convaincre la population de leur bien-fondé.

Une fois qu'elles sont en place, elles satisfont tout le monde. Et convertissent souvent les communes voisines. « Il y a un effet contagion, se réjouit Anne-Marie Ducroux. Quand on regarde la carte des 570 communes labellisées, elles progressent souvent par zones, à partir de l'une d'entre elles ». Comme la France compte 36 700 communes, le chantier n'est pas terminé.

Cécile Margain

Sore, Luxey (Landes), Captieux, Escaudes (Gironde)

Ces villes préservent les beaux ciels étoilés grâce à leurs efforts

www.sudouest.fr
12 juillet 2016



Les maires des quatre communes récompensées pour avoir réduit la pollution lumineuse ont reçu un diplôme. Photo F.G.



Quatre communes du Parc naturel régional des Landes de Gascogne ont été labellisées Villes et villages étoilés 2015. Sore, Captieux, Escaudes, Luxey ont décroché une ou deux étoiles au concours national organisé par l'Association nationale pour la protection

du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN). Une manière de récompenser leurs premiers pas dans la volonté d'accéder à la sobriété lumineuse.

Cette amorce d'implication dans la démarche s'est traduite par des actions concrètes en collaboration avec les syndicats d'électricité départementaux. Les quatre communes ont procédé en partie ou en totalité au remplacement des ampoules à mercure par des LEDs et, pour les communes landaises, à l'installation de détecteurs de présence. Ces évolutions s'inscrivent en harmonie avec le développement de l'écotourisme et des actions écocitoyennes porté par le Parc. Elles permettent en outre des économies substantielles.

Selon les correspondants départementaux de l'association, les Landes et le Sud-Gironde ne sont pas victimes d'une grosse pollution lumineuse. Leurs

observations et mesures ont conclu à une bonne qualité du ciel. Pourtant, cette qualité, véritable capital, mérite d'être préservée et valorisée.

Devant le constat qu'en vingt-cinq ans, le nombre de points lumineux a doublé et que la pollution lumineuse est la deuxième cause de mortalité des insectes, après les pesticides, tout progrès mérite d'être récompensé estime l'ANPCEN.

À la remise de leurs diplômes, les maires ont unanimement exprimé leur souhait de poursuivre leurs efforts dans cette voix vertueuse qu'est la protection céleste nocturne. Des panneaux à l'entrée des villages récompensés symboliseront ce nouveau défi.

Frédérique Gallitre

Séné (Morbihan) : La ville affiche son engagement

Le Télégramme

www.letelegramme.fr
13 juillet 2016



Quand vous entrez sur le territoire de la commune, vous aurez désormais droit à deux nouveaux panneaux. Les insignes « Commune du Parc naturel régional (PNR) du golfe du Morbihan » et « Ville étoilée » ont été installés, hier matin, sur les quatre entrées principales de la commune, avenue Raymond-Marcellin, Cantizac, route de Nantes et avenue de Geispolsheim au Pouffanc.

La qualité de l'environnement nocturne récompensée

Accordé à l'issue d'un concours organisé par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN), le label « Ville étoilée » récompense la qualité de l'environnement nocturne et l'engagement à réduire la pollution lumineuse. Séné a obtenu deux étoiles (sur une échelle allant d'une à cinq) et fait partie des 202 communes françaises labellisées l'an passé.

Pour obtenir cette distinction, la commune a réalisé plusieurs actions : l'utilisation d'éclairages à Led moins énergivores lors des nouveaux programmes immobiliers,

remplacement progressif des lanternes type boule (éclairage à 360° par des dispositifs éclairant uniquement le sol, l'éclairage communal géré par des horloges astronomiques (les lampadaires se déclenchent en fonction de la luminosité puis s'éteignent de 22h30 à 6h), etc. « Une heure d'éclairage en moins sur 90 % de la commune représente une économie entre 8.000 € et 10.000 € par an. Ce n'est pas négligeable, souligne Luc Foucault. Il y a un lien entre écologie et économie. Les panneaux ne sont pas uniquement un affichage. Derrière, il y a aussi un engagement de la commune pour respecter la charte du Parc naturel régional ». Par ailleurs, le maire a fait savoir que le prochain investissement concernant l'éclairage aura lieu dans la rue Cousteau, entre l'entrée du collège et le rond-point du Pouffanc.

De nouveaux candélabres basse consommation seront installés cet automne au milieu de l'avenue.

Chiffre à retenir :
Une heure d'éclairage en moins
= 8 à 10 000 € en moins par an

Corrèze : Les nuits de six communes «étoilées»



www.l-echo.info
1 juillet 2016

Six communes de l'agglomération ont été dernièrement labellisées «Villages étoilés». Un nouveau label récompensant les efforts réalisés pour la préservation de l'environnement nocturne.

Sur les sept communes participantes au concours «villes et villages étoilés» Saint-Cernin-de-Larche, Ayen, Chabrignac, Charrier-Ferrière, Mansac et Objat ont été labellisées par l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN). Un concours organisé en 2015 qui récompense les communes engagées dans une démarche incitant les économies d'énergie et à la protection de l'environnement nocturne.

Extinction complète ou partielle de l'éclairage public, optimisation des directions des sources lumineuses, absence de mise en lumière du patrimoine bâti ou naturel, les critères d'attribution du label par l'ANPCEN sont multiples et se basent aussi sur les efforts de pédagogie et d'information fournis à l'égard des habitants sur l'ensemble des enjeux tels que la biodiversité ou encore la nuit étoilée.

Et par ce label variant de une à cinq étoiles c'est la commune de Saint-Cernin de Larche qui a fait figure de bon élève dans l'Agglomération en décrochant deux étoiles. Pour ce faire, la commune a d'abord remplacé ses ampoules par des modèles moins énergivores. Elle a ensuite remplacé ses lampadaires boules puis

installé des horloges astronomiques afin de couper les éclairages publics de 23 heures à 5 heures du matin. Les cinq autres communes ont quant à elles décroché leur première étoile.

Des économies d'énergie à la clé

Quel que soit le classement, outre la préservation de l'environnement nocturne et ses répercussions sur l'écosystème, la démarche a essentiellement été conduite dans une volonté de réduire la facture énergétique. «Nous avons d'abord agi pour diminuer notre consommation d'électricité, sachant que l'éclairage public représente 38% de la facture communale» note la maire de Saint-Cernin-de-Larche, Sylvie Lorenzo. «Aujourd'hui nous souhaitons poursuivre notre action auprès de la population et du jeune public au travers des activités préscolaires» a-t-elle précisé. Valable quatre ans, ce label est décerné à l'occasion d'un concours biennal.

Premiers villages étoilés de l'agglomération, les maires des communes ainsi labellisées ont invité leurs homologues à les rejoindre dans cette démarche pour l'édition 2017.



Six communes de l'Agglomération ont été labellisées villages étoilés sur l'année 2015

«Cette action engagée à Brive l'an dernier a permis de réaliser 400 000 euros d'économie d'énergie juste par la maîtrise de l'intensité de la lumière» a souligné le président de l'agglomération Frédéric Soulier. «C'est là peut-être une des vertus de la crise» a-t-il déclaré aux communes lauréates.

Chiffre à retenir :
400 000 € d'économies

Commentry (Allier) : Les nuisances lumineuses en baisse



www.lasemainedelallier.fr
30 juin 2016

Le label « Villes et villages étoilés » est accordé aux communes par l'ANPCEN, Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, dont le but est de réduire la pollution lumineuse et les nuisances lumineuses.

Dans l'Allier, l'association est partenaire du SDE 03, Syndicat d'Énergie de l'Allier. La disparition de la nuit noire pose problème pour la faune et la flore (les arbres « dorment » la nuit, des insectes, petits mammifères ne vivent que la nuit), et pour l'observation du ciel nocturne par les astronomes et enfin pour la qualité du sommeil nocturne des hommes. Autant d'éléments qui doivent être pris en compte par les communes. « La réduction de l'éclairage public ne doit pas être qu'un problème financier », précise le délégué départemental ANPCEN de l'Allier.

Pour Claude Riboulet, maire de Commentry, la ville est entrée dans une politique de la qualité de la nuit: diminution des points lumineux et de leur durée d'allumage, mise en place d'armoires astronomiques, mise en place de lampes à LED faible puissance, direction de la lumière des lampadaires vers le bas et non plus vers le haut, mise en place de l'animation « La nuit des lucioles » depuis plusieurs années..., autant de critères qui optent pour une amélioration de l'éclairage public et une diminution de la pollution lumineuse. « Autrefois, l'éclairage public était un signe de richesse des communes, ce n'est plus le cas aujourd'hui. », indique-t-il.

Commentry s'est donc vu attribuer le label villes et villages étoilés (une étoile), lors de la sixième édition 2015, qui a labellisé, en France, 202 communes dans



Around d'Yves Simon, président du SDE 03, de Claude Riboulet, maire de Commentry et du délégué de l'Allier pour l'ANPCEN, élus, employés des services techniques de la ville, responsables d'associations et habitants ont assisté à la remise du label « Villes et villages étoilés ».

61 départements. «Une étoile, ce n'est qu'un début, précise Claude Riboulet, mais nous persévérerons pour obtenir d'autres étoiles. »

Pays du Mans (Sarthe)

www.ouest-france.fr
14 juin 2016



Comment réduire l'impact de l'éclairage extérieur ?

Le Pays du Mans a édité un guide qui propose des solutions pour réduire l'impact énergétique et écologique de l'éclairage extérieur. 7 000 exemplaires vont être mis à disposition dans les mairies, à la Chambre de commerce, et chez les différents partenaires de Le Mans Métropole : le CAUE (Conseil d'architecture et d'environnement), l'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne) et l'Espace info énergie (le point de vue des utilisateurs). Ce guide contient des fiches regroupées en trois parties. La première est didactique, la seconde parle des ambiances nocturnes et la troisième est plus pratique et propose une boîte à outils.

Samuel Guy et Rémi Batiot, les deux vice-présidents de Le Mans Métropole qui ont lancé le guide



Villes et Villages étoilés, une trame étoilée en France et autant d'occasions pour l'ANPCEN d'aller à la rencontre des élus et des habitants des communes labellisées.



Paul Blu à Issé



Yves De Angeli à Saint Sever



Stéphane Hermaszewski à Ahetze



Michel Mathieu à Champneuville



Michel Pruvost à Cléty



Alain Mourlevat à Venteuges



Christian Krier à Locmaria

« Le concours Villes et Villages étoilés incarne bien la spécificité de l'ANPCEN par la conjugaison de nos efforts nationaux et locaux pour mener une opération globale, et la combinaison de notre exigence avec une volonté constructive de valorisation de ceux qui s'engagent à progresser. A tous ceux qui en sont les bénéficiaires, les relais, partenaires ou chevilles ouvrières, un grand bravo.»